OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : **MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part L - 990000205269)**

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 04/12/2020

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :
EPSENS TRANSITION CLIMAT est un fonds nourricier du fonds maître SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part FS-C) : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le fonds maître. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux de son fonds maître.
L'objectif du Fonds est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis) en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.
Stratégie "Actions" : Le Fonds est un fonds thématique axé sur la transition énergétique et le climat. La thématique se décompose en deux sous-thèmes : l'efficience énergétique et les énergies renouvelables. Sur la base d'une méthodologie définie par la société de gestion, pour chaque ligne susceptible d'entrer en portefeuille, une estimation de la part de chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée. Pour cela les activités d'une entreprise en portefeuille sont classées dans l'une des 8 éco-activités décrites dans le Prospectus. En investissant dans ces segments, le Fonds contribue activement au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Les valeurs sélectionnées sont typées en fonction de leur part de chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités. La stratégie d'investissement du fonds respectera la contrainte suivante : Les valeurs de type I, pour au moins 20 % et II, pour au moins 55 %, représentent au total, au minimum 75 % des encours du portefeuille. Les Valeurs de type III, dits de diversification représentent 25% maximum des encours du fonds. La thématique implique de fait naturellement une concentration sectorielle forte, sans toutefois s'interdire d'investir dans d'autres secteurs. Les secteurs prépondérants dans le fonds sont notamment les suivants la construction et ses matériaux de construction (etc. voir règlement du fonds). Le processus de gestion du fonds est en trois étapes : Une première étape de définition de l'univers et d'exclusion ESG comme définis dans la partie Approche ' Socialement Responsable '. L'univers initial de la thématique a été développé à l'aide de nos partenaires courtiers : principalement Kepler, Exane et Oddo ; Une étape de sélection financière qualitative, basée sur la stratégie des entreprises sélectionnées, l'analyse des ratios financiers, et le développement d'un modèle de valorisation propre à la société de gestion ; Pour chaque entreprise sélectionnée à l'étape précédente, la part de chiffre d'affaire concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est calculée, afin de respecter les contraintes d'exposition aux types I, II et III. Le Fonds détient entre 90% et 100% de ses encours en actions. Il s'agira d'entreprises de toutes capitalisations (grandes, moyennes, petites) sans contrainte d'investissement. Les seuils maximums de capitalisation définis par la société de gestion sont de 4 Milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 20 Milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations.
Approche ' Socialement Responsable ': Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds éligibles à l'analyse extra-financière (à l'exception des obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail) , réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche Best in class, d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note.Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus
Stratégie "Taux" : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux, constitués soit de produits monétaire, soit d'obligations vertes. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi . Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.
Instruments financiers à terme (ou contrats financiers): Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net.
EPSENS TRANSITION CLIMAT n'intervient pas sur les marchés à terme. Il peut recourir aux emprunts d'espèces (10 % maximum de l'actif net).
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître : quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code de travail). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 810,00 €**	**3 060,00 €**
	Rendement annuel moyen	-61,90%	-21,09%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 500,00 €**	**8 690,00 €**
	Rendement annuel moyen	-25,00%	-2,77%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 790,00 €**	**12 530,00 €**
	Rendement annuel moyen	-2,10%	4,61%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**16 030,00 €**	**15 520,00 €**
	Rendement annuel moyen	60,30%	9,19%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 30/06/2025
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2018 et le 31/03/2023
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**506,61 €**	**1 822,71 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5,07%	2,88%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,5% avant déduction des coûts et de 4,61% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**3,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1,80%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	174,60 €
Coûts de transaction	**0,29%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maitre lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maitre achète ou vend.	28,13 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,04%** La commission de surperformance du fonds maitre représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maitre comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,88 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la règlementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.